
GUILLAUME DEFOURCROY (1669-1731), CARTIER PARISIEN DÉCHU, DOMINOTIER PAR NÉCESSITÉ

(1^{re} partie)

par Thierry Depaulis

C'est ici le lieu de faire mention de plusieurs Graveurs en bois, qu'a produits la vente des Papiers de Tapisseries qu'avoit inventé feu mon Pere. [...] Forcroy, Maître Cartier, Flaman, Vaseau, Goupy & quelques autres, ont exercé le même Art pour les planches de leurs Papiers de Tapisseries, & étoient assez bons Graveurs pour ces sortes d'Ouvrages.¹

Si les noms de Flaman et Goupy, « graveurs en bois », restent à ce jour à peu près inconnus, celui que Papillon appelle Forcroy et qualifie de « maître cartier » avait été déjà repéré par l'indispensable D'Allemagne. Dans la « Table alphabétique des maîtres cartiers de France » qui clôt ce grand ouvrage, nous lisons en effet² :

Forcrois (Guillaume de), à Paris, 1702-1703.

Comme c'est souvent le cas, l'historien des cartes à jouer n'indique pas la source où il a trouvé son information, mais une enquête sur les « Graveurs en bois ... d'après Papillon » avait permis de cerner un peu mieux le personnage :

DEFOURCROY (Defourcroix, Dufourcroy) ou (de) FOURCROY (Forcroy, Forcrois), Guillaume (actif à Paris 1702-1725)

La carrière de Guillaume Defourcroy, en dépit de l'orthographe très variable de son nom, se documente par les archives (MC) où il apparaît comme cartier : en 1702, il signe une pétition des maîtres cartiers contre le nouvel impôt (BnF, Fol. Fm 12385) ; on le trouve en 1715 rue Jacob ; en 1720, il accueille un apprenti ; enfin, en 1722 et 1725, il est rue St-Germain-l'Auxerrois.³

LES « DOMINOS » DE DEFOURCROY

Il aurait été utile de compléter cette notice des « papiers de tapisseries » que les hasards de la conservation de documents aussi fragiles ont permis de retrouver dans le livre de Clouzot et Follot, *Histoire du papier peint en France* (1935), où un large morceau de domino est reproduit p. 31, avec cette légende : « Papier de tenture pavots et oiseaux, chez Defourcroy, vers 1730 ». Les auteurs avaient expliqué auparavant :

Forcroy, maître cartier, probablement le De Fourcroy dont le musée des Arts décoratifs et la collection Follot

possèdent une belle tenture de fleurs et d'oiseaux, habite rue Jacob-Saint-Germain.⁴

Ainsi, ce n'est pas un mais deux fragments de cette même « tapisserie de papier » qui étaient connus. De fait, Félix Follot, père de Charles, avait présenté son panneau lors de l'Exposition universelle internationale de 1900 à Paris, en la qualifiant bizarrement de « damas »⁵. Les Follot étaient des fabricants de papiers peints bien connus dans la profession. Félix Follot (1837-1909) avait commencé tôt à s'intéresser à l'histoire de son art et avait accumulé des documents⁶, accompagnés de témoins précieux de ces ancêtres du papier peint. Parmi eux, la tenture de De Fourcroy, vénérable entre toutes, car assurément un des plus anciens exemples français de ce genre de production. Son fils, Charles Follot (1869-1933) avait poursuivi dans cette voie, collaborant avec Henri Clouzot, pour ce qui reste un des ouvrages majeurs sur l'histoire du

1 – Jean-Michel PAPILLON, *Traité historique et pratique de la gravure en bois*, Paris, Pierre-Guillaume Simon, 1766 ; rééd. fac-similé avec une préface de Maxime Préaud, Paris, Editions des Archives contemporaines / CNAM, 1985, t. I, p. 322.

2 – Henry-René D'ALLEMAGNE, *Les cartes à jouer du XIV^e au XX^e siècle*, 2 vol., Paris, Hachette, 1906, t. II, p. 613.

3 – Thierry DEPAULIS, « Graveurs en bois des XVII^e et XVIII^e siècles d'après Papillon (suite) », *Le Vieux Papier*, fasc. 360, avril 2001, p. 81. Sur « Vaseau », c'est-à-dire Claude-Denis Vassault, *Ibid.*, fasc. 364, avril 2002, p. 272.

4 – Henri CLOUZOT et Charles FOLLOT, *Histoire du papier peint en France*, Paris, Charles Moreau, 1935, p. 18.

5 – Félix FOLLOT et al., *Musée rétrospectif de la classe 68 à l'Exposition universelle internationale de 1900 à Paris : rapport du comité d'installation*, s.l. (Paris), Imprimerie nationale, s.d. (1900), p. 12 : « Collection appartenant à M. F. Follot. 1. Petit damas, fabriqué chez Defourcroy, marchand cartier, papetier, dominotier rue Jacob-Saint Germain, à Paris, en 1700 (adresse dans la marge) ».

6 – Signalons que les Archives de Paris ont recueilli une partie de cette documentation, aujourd'hui accessible sous la cote V155 1. Un inventaire sommaire, *Collection de Félix et Charles Follot : Papiers peints : réglementation, fabricants, documentation (1765-1965)*, établi par Alexandra Machado en juillet 2010, est à disposition, mais contient beaucoup d'imprécisions et quelques fâcheuses erreurs de dates quant aux biographies des Follot père et fils. Il est vrai que la fiche que le Musée des Arts décoratifs consacre à la firme Follot (<http://opac.lesartsdecoratifs.fr/fiche/manufacture-follot-f-fils>, consulté le 27/05/2020) ne fait pas mieux, qui tient Félix Follot pour décédé en 1904 ! Il est mort en réalité le 6 octobre 1909.



Fig. 1 – Tapissérie de papier de Guillaume Defourcroy, recto.
(MAD, inv. 9265, photo TD)

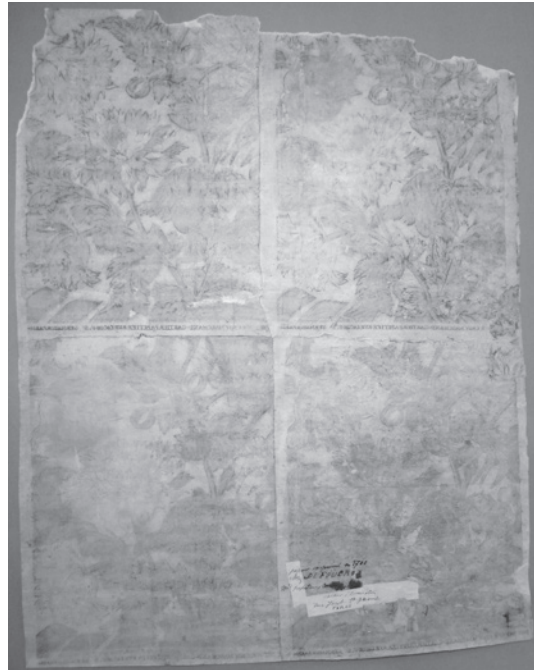


Fig. 2 – Tapissérie de papier de Guillaume Defourcroy, verso.
(MAD, inv. 9265, photo TD)

papier peint en France, un livre que Charles Follot n'avait pu voir publié, car il est mort deux ans avant sa parution⁷.

Depuis sa présentation à l'Exposition universelle de Paris, le « domino » de De Fourcroy est devenu emblématique de cette production, dont si peu d'exemplaires subsistent. Dès 1924, Nancy McClelland en faisait état dans son livre *Historic wallpapers*⁸. Puis Henri Clouzot⁹, dans un petit ouvrage intitulé *Le papier peint en France du XVII^e au XIX^e siècle*, paru en 1931, présentait ainsi son fabricant, citant Papillon : « Forcroy, maître cartier, probablement le Defourcroy dont le musée des Arts décoratifs possède un beau dessin de fleurs et oiseaux »¹⁰. Plusieurs ouvrages parus dans les années 1960 et 1970, en France et à l'étranger, font état du fragment de De Fourcroy. Plus récemment, Véronique de Bruignac-La Hougue, conservateur des papiers peints au Musée des Arts décoratifs, et Carolle Thibaut-Pomerantz ont consacré à De Fourcroy une notice ou une courte mention¹¹.

Aussi était-il devenu important d'aller voir sur place le précieux document¹².

Inventorié sous le n° 9265, restauré à l'Institut national du Patrimoine par Raphaëlle Roland et Céline Delattre en septembre 2014, le fragment Defourcroy mesure 83,5 x 66 cm ; il est fait de quatre feuilles raboutées (Fig. 1 et →couleurs-III et 2). Il présente un beau décor assez chargé de branches de pavot portant des fleurs et des fruits, semé d'oiseaux (hirondelles et passereaux). Le trait noir

est le résultat d'une impression xylographique ; quatre couleurs, passées au pinceau, peuvent être identifiées : bleu franc, bleu pâle, jaune orangé et brun-vert. La dimension des feuilles entières (celles du bas) avoisinent 43,5 x 33,5 cm, ce qui semble correspondre au format *tellière* du Tarif de 1739¹³. En effet, le grammage du papier paraît au toucher proche des 100 g/m²¹⁴.

7– Un autre Charles Follot est confondu par la BnF avec le premier, dont les dates, clairement indiquées dans son dossier de Légion d'honneur (base Leonore, dossier LH/990/61), sont bien celles du co-auteur de ce livre, « fabricant de papiers peints veloutés à Paris », auquel Clouzot rend hommage dans la préface. Charles Follot est né à Paris le 3 septembre 1869, il y est mort le 21 octobre 1933. Il fut élevé au grade de chevalier de la Légion d'honneur le 27 mai 1914, puis à celui d'officier le 19 mai 1926. On s'explique mal ces confusions.

8– Nancy McCLELLAND, *Historic wallpapers*, New York, Lippincott, 1924, p. 24 et 30.

9– Henri Clouzot (1865-1941), conservateur à la bibliothèque Forney, puis au musée Galliéra à Paris. Il est l'oncle du cinéaste Henri-Georges Clouzot (1907-1977), né comme lui à Niort.

10– Henri Clouzot, *Le papier peint en France du XVII^e au XIX^e siècle*, Paris, G. Van Oest, 1931, p. 10.

11– Véronique DE BRUIGNAC-LA HOUGUE, *Art et artistes du papier peint en France : répertoire alphabétique*, Paris, Arts décoratifs, 2007, notice FOUCCROY [sic], p. 108 ; Carolle THIBAUT-POMERANTZ, *Papiers peints : inspirations et tendances*, Paris, Flammarion, 2009, p. 14-15.

12– Je remercie Véronique de Bruignac-La Hougue pour l'excellent accueil qu'elle m'a réservé et pour les facilités accordées pour l'étude de l'oeuvre.

13– *Tarif du poids que Sa Majesté veut que pesent les rames des différentes sortes de papiers qui se fabriquent dans le Royaume*, fait et arrêté au Conseil royal des Finances, tenu à Versailles le 27 janvier 1739.

14– Le papier cartier grand-format du même tarif, avec ses 87 g/m², paraît trop léger.

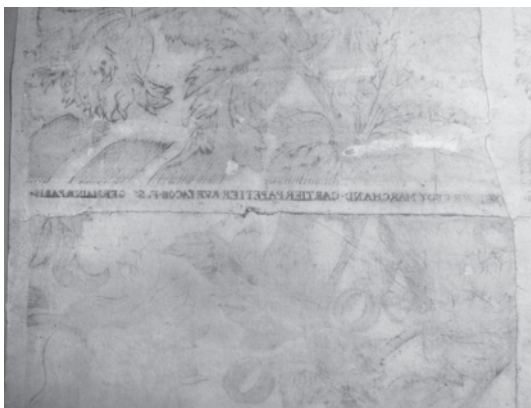


Fig. 3 – Verso d'une feuille du panneau de Defourcroy, avec adresse du fabricant.

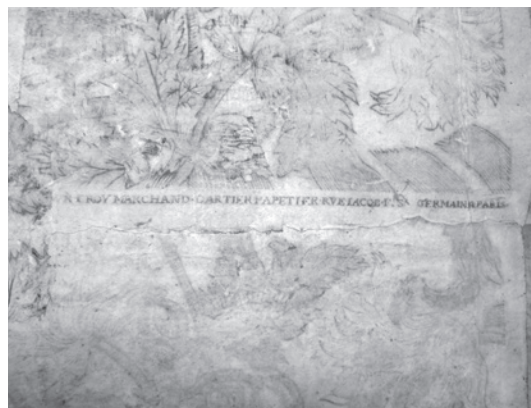


Fig. 4 – Même adresse mais photo inversée.

Au revers, au bas de chacune des quatre feuilles qui composent la pièce, on voit l'adresse du fabricant, qui se lit (à l'envers) (Fig. 3 et 4 et →couleurs-iii) :

CHE[Z] DEFOVRCROY MARCHAND · CARTIER
PAPETIER RVE IACOB · F · S[T] GERMAIN A PARIS

La localisation permet de comprendre les deux lettres F · S, qui précèdent « Germain » et qu'on restitue sans peine « Faubourg St-Germain », le quartier où se trouve la rue Jacob. On a souvent négligé le F, placé devant le S[T] : la lecture « rue Jacob-Saint-Germain » s'avère fautive. De même, le terme « dominotier », que rapportent certains auteurs, n'est pas présent sur le document, et ne se trouve d'ailleurs dans aucune pièce d'archives – et elles ne manquent guère ! – concernant Guillaume Defourcroy.

La date du fragment a varié au fil du temps. Une note manuscrite au verso porte la mention :

papier imprimé en 1700
chez DEFOUCROY [sic]
md papetier, cartier
cartier, Dominotier
rue Jacob St Germain
PARIS

Elle est sûrement antérieure à la donation de la pièce par Paul Hadrot en novembre 1900. C'était la datation retenue par le catalogue *Trois siècles de papiers peints*, en 1967¹⁵, même si Clouzot et Follot, comme on l'a vu, préféreraient dater « vers 1730 ». La fiche d'œuvre que j'ai pu consulter donnait pour « Date de création : vers 1720 », ce qui, nous le verrons, s'approche assez de la réalité.

Le mode d'acquisition est un « don manuel : Hadrot », daté du 7 novembre 1900. Ici, il nous faut parler un peu de Paul Hadrot, que le musée n'a pas l'air de connaître.

Plus jeune que Félix Follot, Paul Auguste (ou Augustin) Hadrot (1854-1926) était fabricant de

toiles à peindre¹⁶. La maison A. Binant (1823-1937), bien connue des peintres du monde entier, fournissait en toiles préparées et en couleurs à l'huile tout le monde de l'art. Paul Hadrot avait succédé à son beau-père Louis Alfred Binant (1822-1904), dont il avait épousé la fille en 1881. Il fut vice-président de la Chambre syndicale du papier et des industries qui le transformèrent à Paris au début du XX^e siècle. Il y côtoyait obligatoirement Félix Follot, puis son fils Charles. Comme il existe un autre fragment, plus grand, au Musée du Papier peint de Rixheim, venu de la collection Follot, il est probable que les deux hommes se sont partagés une grande pièce venue sur le marché de l'art à une époque indéterminée, vers la fin du XIX^e siècle.

Sous le numéro d'inventaire 982.PP.64, le Musée du Papier peint de Rixheim possède un autre fragment de la même « tapisserie de papier », aux mêmes motifs et portant au verso la même signature (Fig. 5 et →couleurs-iv). Il s'agit ici de six feuilles raboutées, formant un panneau de 119,5 x 67 cm. Le musée l'a acquis en 1982 à la vente de la collection Follot, que la famille s'était décidée à confier à Sotheby's¹⁷. L'ensemble a été restauré à la Bibliothèque Nationale par Alain Roger en 1985. C'est le « petit damas » (sic) de Félix Follot, qui figurait à l'Exposition universelle de 1900.

15 – *Trois siècles de papiers peints*, Paris, Musée des Arts décoratifs, 1967, p. 12, n° 5.

16 – Sur Paul Hadrot, voir Anatole MAURET, « Profil : Paul Hadrot », *La Justice*, 9 janvier 1907, p. 1.

17 – Sotheby's, *Papiers peints anciens : collection de la Maison Follot*, Vente à Monte-Carlo, Sporting d'hiver, 7-8 février 1982, n° 287. Je remercie Mme Cécile Vaxelaire, chargée de mission au Musée du Papier Peint de Rixheim, de m'avoir transmis les clichés du domino Defourcroy.

« Domino »¹⁸, papier de tenture, *tontisse*, « tapisserie de papier » ou... « papier de tapisseries », tous ces termes avaient cours au XVIII^e siècle, témoignant de la relative nouveauté de ce mode de décor mural. Déjà présents au XVI^e siècle, les papiers décorés de motifs répétés ou simplement enduits de poils de velours « floqués », appelés tontisses, étaient essentiellement utilisés pour garnir armoires, coffres, bahuts et cabinets, ou encore pour couvrir des livres à bon marché. Ces feuilles, imprimées en gravure sur bois et coloriées au pochoir, dépassaient rarement le format classique 43 x 32 cm, voire moins, et devaient être ajustées les unes à côté des autres. Vers 1700, en Angleterre, on commence à coller les morceaux de papier les uns après les autres pour former des laizes, que l'on imprime et colorie ensuite. Selon Jean-Michel Papillon, c'est à Jean Papillon (1661-1723), son père, graveur *en* bois comme lui, que l'on « doit l'invention à Paris des papiers de tapisseries qu'il commença à mettre en vogue environ l'an 1688 »¹⁹. Il inaugurerait la technique des laizes prêtes à l'emploi chez le client, permettant de tapisser des murs entiers. C'est la naissance du papier peint tel que nous le connaissons. Notons que Papillon parle toujours de « papiers de tapisseries » et aussi de « dominos »²⁰, ou encore de « papiers dominotés & de tapisseries ». Diderot et les autres auteurs préférèrent « tapisseries de papier » (c'est la vedette d'un article anonyme dans l'*Encyclopédie*).

QUI EST GUILLAUME DEFOURCROY ?

Un exceptionnel ensemble d'archives – actes notariés, extraits baptistaires, mortuaires et autres certificats de mariage – permettent aujourd'hui de reconstituer la carrière de Guillaume Defourcroy avec une assez bonne précision. Né vers 1669, décédé en 1731, Guillaume Defourcroy ou de Fourcroy²¹ est devenu maître cartier vers 1694.

Passons en revue cette moisson de documents.

Un gros dossier²², établi en juin 1786 par les héritiers « de défunt S^r François Joseph de Fourcroy », en vue de faire rectifier l'orthographe exacte des ascendants, a été mis en ligne par les participants du « Projet familles parisiennes ». Il est visible sur le site de généalogie Geneanet. Les plaignants, Guillaume Roy, maître tailleur d'habits à Paris, et son épouse, font remarquer que plusieurs pièces nécessaires à la succession inversent les prénoms de François Joseph de Fourcroy – fils de Guillaume – et l'appellent, incorrectement, *Joseph François Fourcroy*. Le nom de famille de l'épouse de François Joseph a été écrit *Breton* au lieu de *Le Breton*. Pour obtenir la



Fig. 5 – Tapisserie de papier de Guillaume Defourcroy. (MPP, inv. 982.PP.64, photo MPP)

« réformation » de ces patronymes, Guillaume Roy produit plusieurs pièces qui nous intéressent tout particulièrement.

Ainsi, nous découvrons le mariage de Guillaume De Fourcroy (ou Defourcroy) avec Madeleine Féron, le 4 mars 1696 à l'église Saint-Barthélemy de Paris²³ :

Extrait des registres de batêmes mariages et sépultures de l'église royale et pssiale de Saint Barthelemy a Paris.

18 – Sur les mots *domino* et *dominotier*, voir Thierry DEPAULIS, « Vous avez dit dominotier ? », *Le Vieux Papier*, fasc. 362, oct. 2001, p. 171-175.

19 – PAPILLON, *op. cit.*, I, p. 309-310.

20 – Article DOMINO très critique du même auteur dans l'*Encyclopédie*, vol. V (1765) : « Tous les dominos sont sans goût, sans correction de desseins, encore plus mal enlumnés, & patronnés de couleurs dures. »

21 – Mais l'intéressé signe toujours *Defourcroy*...

22 – Archives nationales, Y//5142/B.

23 – Cet acte avait été relevé en son temps sur l'original (brûlé en 1871) par Léon de Laborde : voir fichier Laborde, BnF, fiche n° 26.581. Il comprend lui aussi quelques erreurs : Fourcroy est transcrit *Fourcroy*, et Foudrain est devenu *Fourdran*...

Le dimanche quatrieme mars mil six cent quatre vingt seize apres deux bans publiés sans opposition, monseigneur l'archevêque de Paris ayant accordé la dispense du troisieme, et les fiançailles faites le jour precedent en cette église, y ont été mariés Guillaume De Fourcroy, md cartier papetier, fils de Louis De Fourcroy, +md de vin+, et de Anne Bertaux ses pere et mere de la paroisse St Severin, d'une part ; et Magdelaine Feront, fille de Charles Bernard Feront, me sculpteur en bois, et de Catherine Friquet ses pere et mere, de cette paroisse, d'autre part ; ont été témoins présents au mariage, de la part du marié sa ditte mere, François De Fourcroy, frere du marié, Claude Foudrain, orfevre, beau frere ; et de la part de la mariée, Edme Ledoux, md joaillier, cousin, et Jean de Paris, md orfevre, aussi cousin de la mariée

[...]

Collationné à l'original et delivré par nous soussigné vicairre de cette église

À Paris 21. 9bre 1785 De Cagny

Ce que ne dit pas ce dossier est que Guillaume Defourcroy – que nous écrivons désormais ainsi, pour respecter sa propre orthographe – avait déjà contracté mariage quelques mois plus tôt avec une autre future épouse !

Le 30 octobre 1695, Guillaume Defourcroy, « maître cartier papetier rue Galande place Maubert, paroisse St Severin âgé de vingt six ans ou environ », signait contrat avec Louise Boulangé, fille de « Simon Boulanger marchand orphevre jouaillier a Paris »²⁴. Nous y trouvons déjà quelques-uns des témoins du second mariage, tels François de Fourcroy, frère du futur, et Claude Foudrin, marchand orfevre, avec sa femme Marie Catherine de Fourcroy, beau-frère et sœur du marié.

La future épouse a-t-elle disparu ? Je n'ai pas trouvé d'explication à ce renversement de situation. Mais l'acte nous apprend que Guillaume Defourcroy est déjà maître cartier. Les registres de jurandes et de maîtrises parisiens²⁵ présentent une importante lacune entre octobre 1693 et août 1735. Comme le nom de Defourcroy n'a pas été consigné jusque-là, on en déduit que Guillaume a été reçu maître dans la communauté des maîtres cartiers entre octobre 1693 et octobre 1695. Nous savons aussi qu'il avait alors 26 ans, ce qui situe sa naissance vers 1669 et, comme il est fréquent qu'un artisan accède à la maîtrise à sa majorité, alors fixée à 25 ans, il est probable que Guillaume Defourcroy est devenu maître cartier peu avant son (premier) mariage. Il est le fils, notons-le, d'un marchand de vins, profession très considérée en ce Paris d'Ancien Régime, où la consommation de vin était quotidienne sur toutes les tables. Son frère est qualifié dans le contrat de 1695 d'« officier de Mr Le Camus de Beaulieu »²⁶. Qualifié dans un autre

acte d'« écuyer de cuisine » de ce même personnage, il s'établira ensuite comme maître pâtissier. Il est mort en 1720.

En 1697, une cousine issue de germain, Laurence Laurent, assez riche, lègue à ses héritiers, parmi lesquels Guillaume Defourcroy, des sommes d'argent, autour de 500 livres, qui sont autant de pécules appréciables²⁷. Le 28 août 1700, on baptise à Saint-Étienne-du-Mont Marie Madeleine Marguerite, fille de « Guillaume de Fourcroy, marchand cartier et papetier ... rue Galande »²⁸.

Une pétition des maîtres cartiers au Conseil royal du Commerce se plaignant de l'impôt de 18 deniers édicté en 1701, datée de 1702²⁹, fait apparaître, parmi les signataires, « de Forcrois ». Guillaume semble avoir été assez rétif vis-à-vis de cet impôt. Aussi, quand le fermier chargé de collecter les taxes sur les cartes et tarots, Antoine Bigot, exige des cartiers parisiens qu'ils ratifient une convention³⁰, trente-cinq cartiers viennent signer, avec plus ou moins d'empressement, entre 1703 et 1708, mais treize autres n'ont pas daigné se déplacer, parmi eux Guillaume Defourcroy... Cette hostilité va l'amener à frauder.

Le 23 décembre 1705, Guillaume *Fourcroy* subit une perquisition, au cours de laquelle on trouve chez lui de « faux cachets qui imitoient ceux de la ferme des Cartes » et « plusieurs feuilles de faux moulage »³¹. Il est arrêté et emprisonné au Fort Levêque ; il risque le carcan prévu par l'arrêt du Conseil d'État du roi du 9 mai 1702. Mais, pour lui épargner cette sanction humiliante, le ministre Michel Chamillart ordonne en mars 1706 son enfermement pendant six mois. Le 27 mai 1706 il est transféré à Bicêtre pour y purger sa peine. En novembre 1706, l'épouse de Defourcroy, Madeleine Féron, écrit au lieutenant général de police d'Argenson³², l'implorant de faire libérer son mari.

24 – Arch. nat., MC/ET/IV/282.

25 – Arch. nat., série Y//9315 à 9334.

26 – Germain Michel Camus de Beaulieu (1635-1704), intendant en Catalogne, puis contrôleur général de l'artillerie de France, fait chevalier de Saint-Lazare le 12 novembre 1677.

27 – Succession de Laurence Laurent (veuve de Nicolas Rousseau), Arch. nat., MC/ET/IV/288, 24 février 1697.

28 – Arch. de Paris, état-civil reconstitué.

29 – BnF, FOL-FM-12385.

30 – Convention entre la ferme générale du droit sur les cartes et tarots et les cartiers de Paris (Arch. nat., MC/ET/XX/492, 18/03/1703-31/05/1708).

31 – Arch. nat., G/7/1725, n° 67-68.

32 – Marc-René de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson (1652-1721), lieutenant général de police de 1697 à 1718.

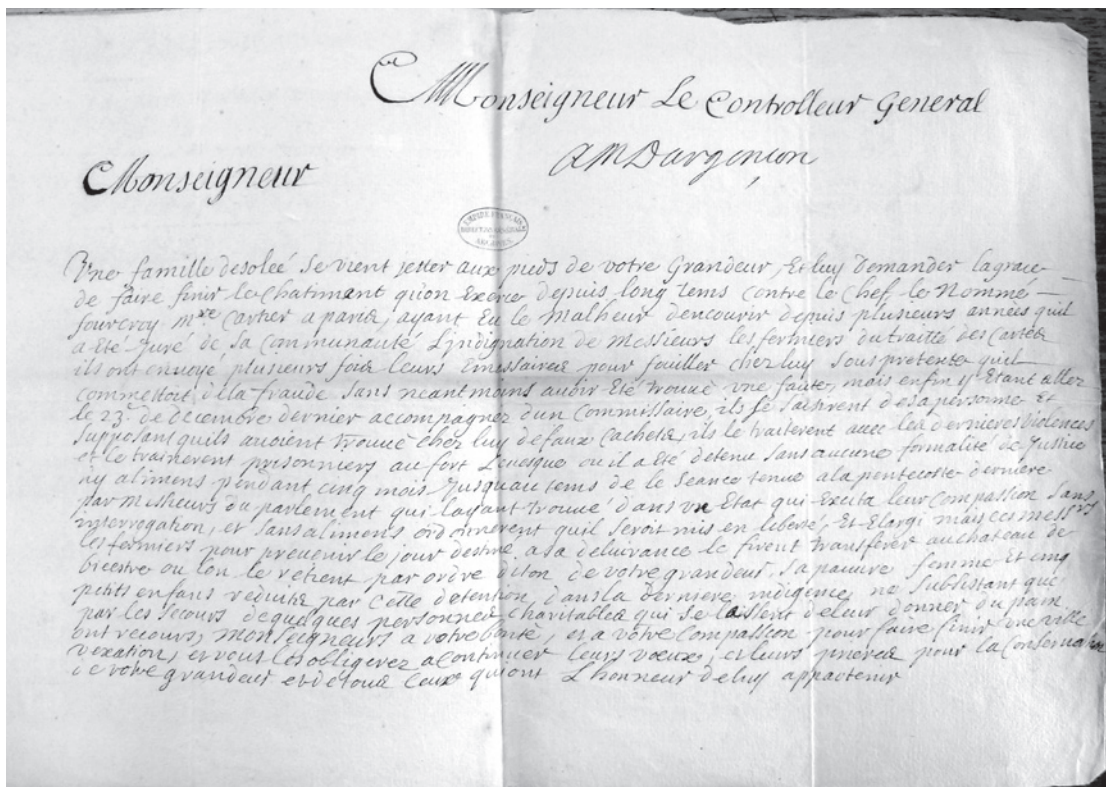


Fig. 6 – Lettre de Madeleine Féron, épouse de Guillaume Defourcroy, au lieutenant général de police d'Argenson. (Arch. nat., photo TD)

Sa lettre (Fig. 6) mérite d'être citée intégralement :

Monseigneur le Contrôleur general

A M Dargenson

Monseigneur

Une famille desolée se vient jeter aux pieds de votre Grandeur, et luy demander la grace de faire finir le chatiment qu'on exerce depuis long tems contre le chef, le nommé Fourcroy mre cartier a Paris, ayant eu le malheur d'encourir depuis plusieurs années qu'il a été juré de sa communauté l'indignation de messieurs les fermiers du traité des cartes.

Ils ont envoyé plusieurs fois leurs emissaires pour fouiller chez luy sous pretexte qu'il commettoit de la fraude, sans neantmoins avoir été trouvé une faute, mais enfin y etant allé le 23 de decembre dernier accompagnez d'un commissaire, ils se saisirent de sa personne, et supposant qu'ils avoient trouvé chez luy de faux cachets, ils le traiterent avec les dernieres violences et le trainerent prisonnier au Fort Levesque ou il a été detenu sans aucune formalité de justice ny alimens pendant cinq mois jusqu'au tems de la seance tenue a la pentecoste derniere [23 mai 1706] par messieurs du Parlement qui, l'ayant trouvé dans un etat qui excita leur compassion, sans interrogation et sans alimens, ordonnerent qu'il seroit mis en liberté et elargi, mais ces messieurs les fermiers pour prevenir le jour destiné a sa delivrance le firent transferer au chateau

de Bicestre ou l'on le retient par ordre, dit-on, de votre Grandeur.

Sa pauvre femme et cinq petits enfans reduits par cette detention dans la dernière indigence, ne subsistant que par les secours de quelques personnes charitables qui se lassent de leur donner du pain, ont recours, Monseigneur, a votre bonté et a votre compassion pour faire finir une ville vexation, et vous les obligerez a continuer leurs vœux et leurs prieres pour la conservation de votre Grandeur et de tous ceux qui ont l'honneur de luy appartenir. ³³

Il semble que d'Argenson se soit laisser attendrir. Il écrit à Chamillart :

A Paris ce 10^e novembre 1706

Monsieur

Il y aura six mois entiers le 27^e du courant que Guillaume Fourcroy est a Bicestre en execution de la lettre que vous me fistes l'honneur de m'escire au mois de mars dernier et il promet de ne plus travailler en cartes ; sa famille parroist dans une tres grande misere, et quoy qu'on ne puisse avoir plus de tort qu'il en a, ny l'excuser d'avoir fabriqué des cartes sur un faux moule avec autant d'insolence que d'industrie, je ne puis refuser a la pauvreté

³³– Arch. nat., G/7/1725, n° 68.

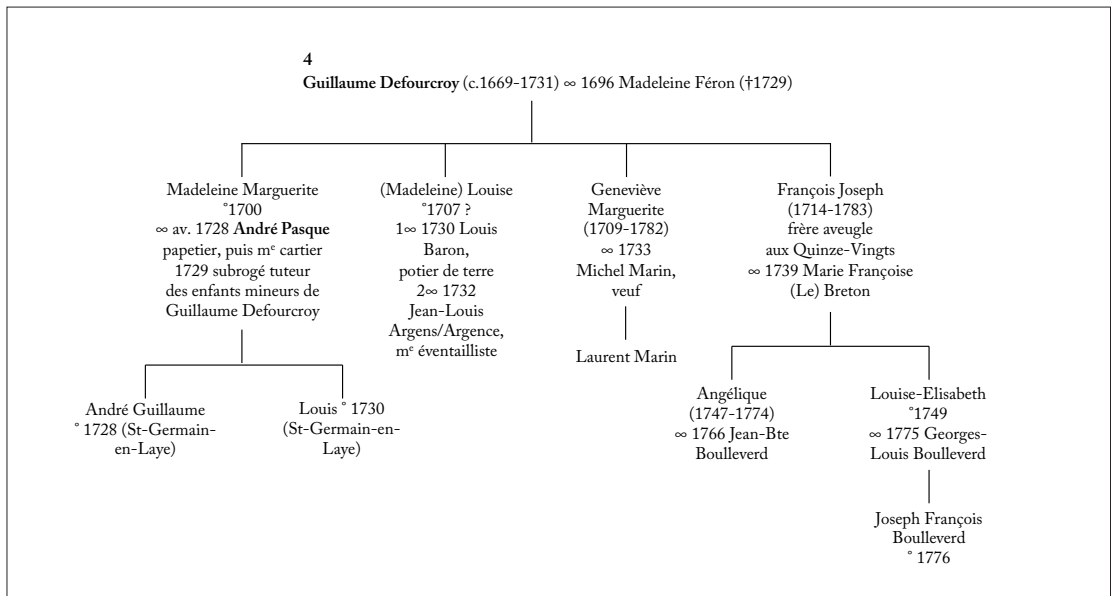
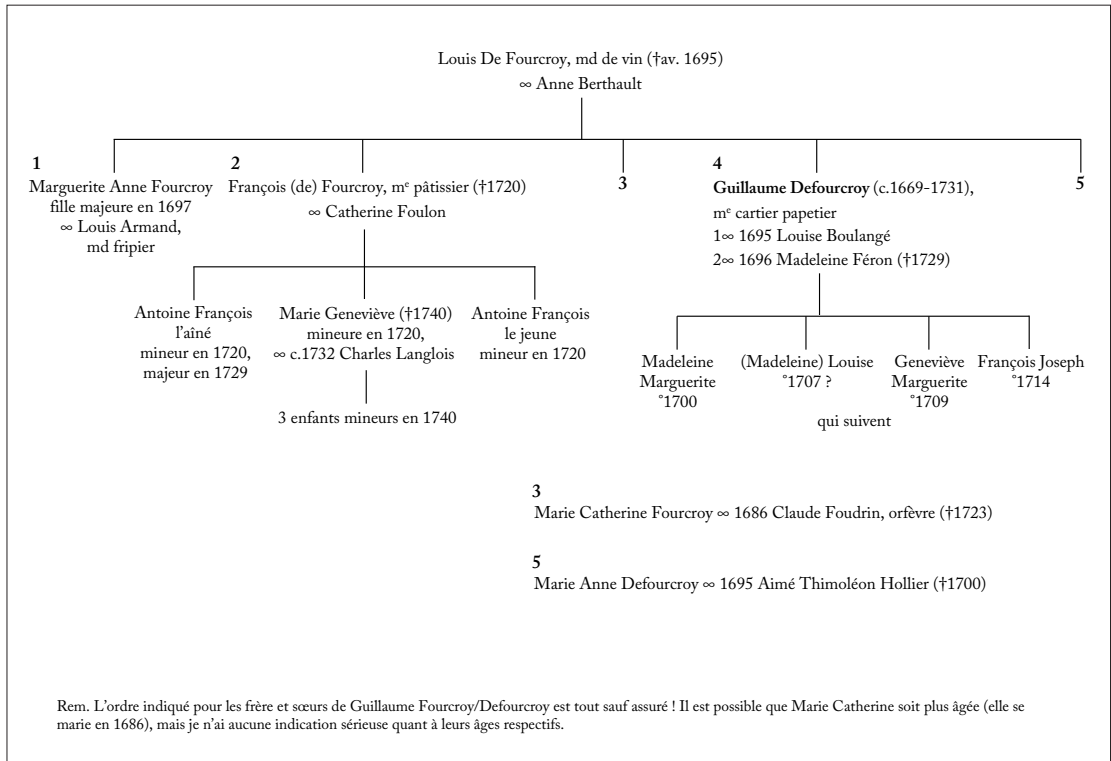


Fig. 7a et b – Généalogie simplifiée de la famille Defourcroy.

extreme de sa femme et de ses enfans de vous demander sa liberté avec autant de confiance [sic] que de respect.

Je suis toujours aussi avec le plus parfait attachement et le plus profond respect,

Monsieur

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

MR Dargenson

Et le ministre a ajouté ce commentaire :

faites le mettre en liberté

L'ordre sera exécuté aussitôt, et Guillaume Defourcroy, qui aura passé près d'un an en prison, est libéré, sur promesse « de ne plus travailler en cartes ». Le voilà sans ressource, avec une femme et « cinq petits enfans réduits par cette detention

dans la dernière indigence ». Si l'on connaît l'une d'entre elle, Marie Madeleine Marguerite, née en 1700, nous n'avons pas trace des autres. On peut imaginer qu'un premier enfant est né peu après le mariage, vers 1697, puis un autre vers 1701, un quatrième vers 1703 et un cinquième peu avant l'arrestation de Guillaume. D'autres enfants sont nés après le retour du père. Madeleine Louise, que nous retrouvons mineure en 1730, a dû voir le jour vers 1707. Grâce au dossier de 1786, nous connaissons Geneviève Marguerite, baptisée le 23 septembre 1709 à Saint-Sulpice, et surtout François-Joseph, « fils de Guillaume de Fourcroy, md cartier et papetier, et de Madelaine Féron son épouse, dmts rüe Jacob aux Armes de Montmorency », pareillement tenu sur les fonts baptismaux de la même église le 19 mars 1714. Ce dernier enfant était aveugle, de naissance ou par accident, on ne sait, mais il été placé au célèbre hôpital des Quinze-Vingts, où, devenu « frère aveugle », il a trouvé une « sœur voyante », Marie Françoise Le Breton, pour partager sa vie³⁴. Qu'a-t-il fait pour laisser un peu de fortune à ses héritiers ? Impossible de le savoir.

La supplique de Madeleine Féron laisse entendre que Guillaume Defourcroy aurait été juré de la communauté des maîtres cartiers « plusieurs années » auparavant, et ce avant 1705. La perte des registres de jurandes et de maîtrises parisiens entre 1693 et 1735 nous empêche de vérifier cette position, que je situerais entre 1703 et 1704.

Les termes si touchants de Madeleine Féron ne sont sans doute pas à prendre au pied de la lettre. Si l'on ne peut nier les graves difficultés d'une famille privée de toute activité professionnelle et donc de tout revenu – un confinement sans chômage partiel ni prestations sociales en plein « petit âge glaciaire »... – la capacité de Guillaume Defourcroy à rebondir semble avoir été vigoureuse. Que faire quand on est cartier de métier ? Changer de métier, particulièrement quand est « maître », à la tête d'un atelier, semble très difficile dans la cadre corporatif de l'époque. On ne devient pas serrurier ou cordonnier quand on a choisi un autre métier aussi « technique ». À peine peut-on se diversifier. C'est clairement la voie choisie par Guillaume Defourcroy, et c'est ce qui explique sans doute la production de « dominos », comme ceux que nous avons présentés. Après tout, la technique de production restait la même : impression à l'aide de « moules » de bois, mise en couleur aux *patrons* (pochoirs) et aux pinceaux, tout cela était familier aux cartiers. Aucun compte à rendre à l'administration, pas de taxe pesant sur le produit fini, une liberté, en fait, totale. La mode était là, il suffisait d'y répondre.

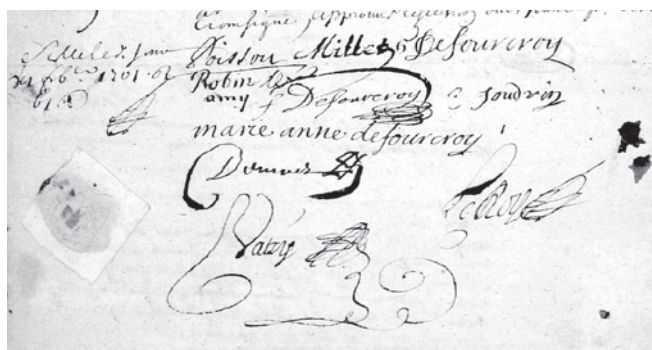


Fig. 8 – Dernière page de l'avis des parents et amis pour la tutelle de Marie Aimée Hollier, âgée de neuf mois, nièce de Guillaume Defourcroy. (Arch. nat., Y//4096, 14 février 1701)

On note toutefois que la « signature » de ces tapisseries de papier comporte la mention « marchand cartier papetier », ce qui pouvait laisser entendre publiquement que Guillaume Defourcroy avait enfreint sa promesse « de ne plus travailler en cartes ». Mais un événement est survenu, qui pouvait le délivrer de cette lourde contrainte. L'impôt mis sur les cartes et tarots en 1701 par Louis XIV, pour participer au financement de la guerre de Succession d'Espagne, qui venait d'éclater, fut prolongé au-delà du traité d'Utrecht (1713) qui mettait un terme à la guerre. C'est le Régent, Philippe d'Orléans, conseillé par John Law, le sulfureux (mais visionnaire) contrôleur général des Finances, qui décida d'abolir cette taxe (ainsi que celle pesant sur le papier³⁵). En septembre 1719, l'impôt sur les cartes et tarots est « suspendu » : plus d'impôt, plus de ferme, l'engagement de Defourcroy devenait caduc. Son retour à la carte à jouer était dès lors possible, et son métier pouvait s'afficher, même si c'était sur d'autres produits que des cartes. C'est pourquoi il me semble que les panneaux du Musée des Arts décoratifs de Paris et du Musée du Papier peint de Rixheim, dont les feuilles sont bien signées « marchand cartier papetier », rue Jacob, sont à situer après 1719.

Les premiers pas du cartier semblent s'être déroulés rue Galande. C'est là qu'on trouve Guillaume Defourcroy lors de son premier mariage, avec Louise

³⁴ – Mariage célébré le 10 février 1739 en « l'Eglise Royale & Paroissiale de St. Remi & Saint Louis, des Quinze-Vingts » (copie de l'acte établi en 1785 pour le dossier de « réformation »). Leur fille Angélique a été baptisée le 7 février 1747 dans la même église. Le règlement des Quinze-Vingts interdisait les unions entre aveugles : un « frère aveugle » ne pouvait épouser qu'une « sœur voyante », et réciproquement.

³⁵ – Depuis 1634, une taxe pesait sur le papier livré par les moulins : voir Thierry DEPAULIS, « La fiscalité du papier en France au XVII^e siècle », dans *Id.*, *Documents pour l'histoire du papier en France au XVII^e siècle*, Angoulême, AFHEPP, 2020 (CahierS de l'AFHEPP, n° 2), p. 31-37.

Boulangé en 1695 (voir plus haut). Il y était encore en 1701, lorsqu'il participe à un conseil de tutelle pour la fille de sa sœur Marie Anne, qui venait de perdre son mari, Aimé Thimoléon Hollier³⁶. Ce document nous permet en outre de bien voir les signatures des membres de la famille et de constater qu'ils signent *Defourcroy* (et le beau-frère, écrit son nom *Foudrin*) (Fig. 8).

Bien qu'aucune des pièces n'indique d'adresse, c'est très probablement rue Galande que les policiers ont perquisitionné puis arrêté le cartier fraudeur en décembre 1705. Or, quand on baptise sa fille Geneviève Marguerite, en 1709, l'acte précise que Defourcroy demeure rue Jacob, paroisse Saint-Sulpice³⁷. Ce déménagement s'imposait sans doute. En 1714, lors de la naissance de François-Joseph, il est même précisé : « dmts rüe Jacob aux Armes de Montmorency »³⁸. C'est, nous le verrons, une enseigne qui figure sur une autre production, quelque peu inattendue, de Guillaume Defourcroy.

Le cartier déchu avait-il été ruiné ? Il semble que la diversification opérée vers la dominoterie lui ait permis de se refaire financièrement assez bien, car nous le voyons signer des « quittances au roi » dès 1715. Ces documents financiers étaient des actes par lesquels on reconnaissait avoir reçu remboursement d'une rente constituée sur la ville de Paris ou autre institution patronnée par le roi³⁹ ; elles faisaient obligatoirement suite à une « constitution » de rente, passée devant notaire. Sorte d'emprunts d'État, les rentes sur la ville de Paris étaient souscrites par ceux qui en avaient les moyens... Le 13 janvier 1715, Guillaume Defourcroy, « md papetier rue Jacob », signe quittance au roi⁴⁰, indice clair qu'il n'est pas si pauvre ou qu'il s'est enrichi rapidement, puisqu'il a souscrit à une rente constituée sur la ville de Paris par le roi et qu'on lui rembourse tout ou partie de ladite rente. Dix ans plus tard, trois autres quittances au roi viennent confirmer une réelle aisance financière⁴¹.

Rendu à son métier de cartier par la suspension de l'impôt en septembre 1719 et libéré de sa promesse, Guillaume Defourcroy, toujours rue Jacob, accueille en 1720 un apprenti⁴², puis est désigné subrogé tuteur des trois enfants mineurs de son frère François, « vivant m^e patissier », qui vient de mourir⁴³. Mais, en 1722, pour une caution qu'il donne, Defourcroy est rue St-Germain-l'Auxerrois : il a donc traversé la Seine pour s'installer rive droite⁴⁴. Et, quand il signe les trois quittances au roi mentionnées plus haut, en février 1725, il a encore changé d'adresse : il est alors rue de Richelieu.

En septembre 1729, le malheur le frappe directement : c'est sa femme, Madeleine Féron, qui meurt, lui laissant trois enfants mineurs, Louise,

Geneviève – probablement Geneviève Marguerite, née en 1709 – et François Joseph, dont on lui confie la tutelle :

Tution Defourcroy⁴⁵

27 7bre 1729

L'an mil sept cent vingt neuf le vingtsept septembre pardevant nous Hierosme Dargouges sont comparus les parens et amis de Louise agée de dix neuf ans, Geneviesve agée de dix huit ans et de François Joseph Defourcroy agée [*sic*] de treize ans le tout ou environ, enfans mineurs de Guillaume Defourcroy marchand cartier papetier a Paris et de deffunte Madelaine Feron sa femme, scavoir led. Sr Fourcroy pere, André Paquier [*sic* pour Pasque], beaufreere, Louis Armand md fripier, oncle paternel a cause de Margueritte Anne Defourcroy sa f(emme), Charles Langlois, marchand de vin, cousin germain paternel a cause de Marie Geneviesve Fourcroy sa f(emme), Antoine François Defourcroy, marchand fripier cousin germain paternel, Jean Pouteau marchand épicier, Charles Laverdin, marchand peaussier, Estienne Bernelo, bourgeois de Paris, et Claude Libault, bourgeois de Paris, amis. Tous pardevant Pierre Counil procureur en cette cour...

[...]

Surquoy nous disons que led. Sr Defourcroy est et demeurera tuteur auxd. mineurs ses enfans a leffet de regir et gouverner leurs personnes et biens, led. Sr Paque pour subrogé tuteur lesquels comparoistront pardevant nous pour accepter lesd. charges et faire le serment accoutumé.

[signé] *Dargouges*

Louise, « agée de dix neuf ans », est assez sûrement Madeleine Louise, née vers 1707. (Elle aurait donc plutôt 21 ans – les âges indiqués semblent assez approximatifs : Geneviève (Marguerite) a 20 ans et non 18, et François Joseph, né en 1714, en a 15, et non 13.). Nous retrouvons Madeleine Louise dès 1730, toujours mineure, mariée par contrat à Louis Baron, maître potier de terre à Saint-Germain-en-Laye, veuf⁴⁶. Son père est bien là, mais... rue « du

36 – Arch. nat., Y//4096, sur Geneanet.

37 – Extrait baptistaire, dans le dossier de « réformation » de 1786, Arch. nat., Y//5142/B.

38 – *Ibid.*

39 – *Encyclopédie*, XIII (1765) : « QUITTANCE DE FINANCE est celle que le préposé du roi donne pour les deniers qu'un particulier paie pour acquérir du roi une rente, un office, un domaine. »

40 – Arch. nat., MC/ET/IV/386.

41 – Arch. nat., MC/ET/XXXI/83, 27 février 1725.

42 – Arch. nat., MC/ET/VIII/935, 12 mai 1720.

43 – Arch. nat., Y//5311, 22 novembre 1720, sur Geneanet.

44 – Arch. nat., MC/ET/XII/359, 3 février 1722.

45 – Arch. nat., Y//4447, 27 sept. 1729, sur Geneanet.

46 – Contrat de mariage, Baron et Defourcroy, Arch. nat., MC/ET/XLVIII/53, 20 mai 1730.

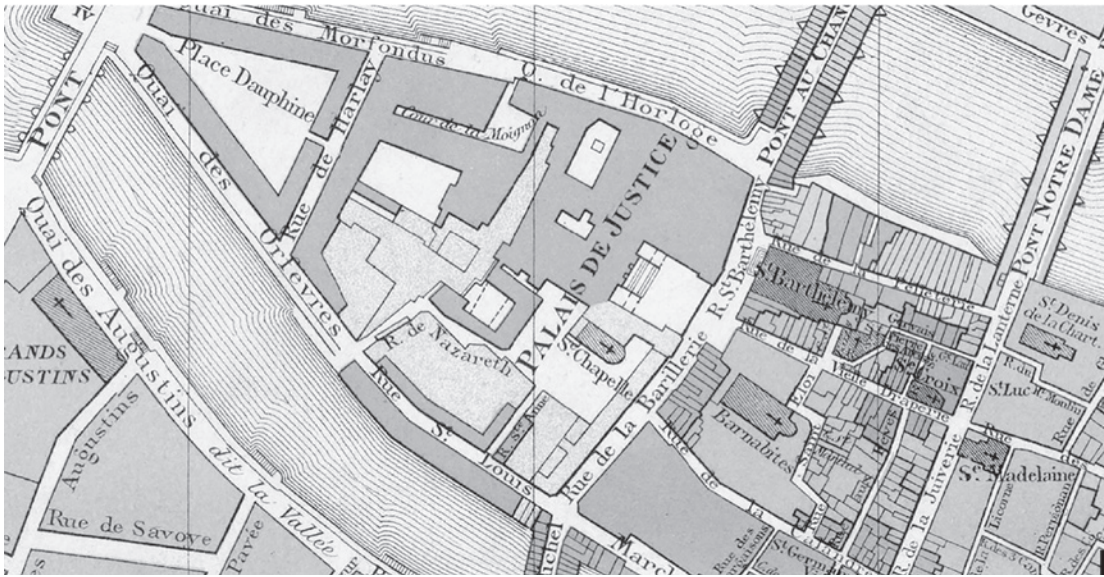


Fig. 9 – L'île de la Cité en 1786. (BnF)

Bouloir, paroisse Saint-Eustache »⁴⁷. La dot qu'il alloue à sa fille, 700 livres, n'a rien de fastueux.

Devenu veuf, Guillaume Defourcroy n'aura pas survécu longtemps. Il meurt le 19 septembre 1731, inhumé le lendemain à Saint-Barthélemy. Le dossier de 1786⁴⁸ nous livre son extrait mortuaire :

Extrait des registres de batêmes, mariages et sepultures de l'église royale et paroissiale de Saint Barthelemy à Paris.

Le vingtieme septembre mil sept cent trente un a été inhumé au cimetière des Sts Innocents Guillaume De Fourcroy, agé d'environ soixante huit ans, md cartier papetier, decédé du jour precedent rüe St Louis, de cette paroisse. Ont assisté au convoi : André Pasques md cartier papetier de la paroisse Ste Marguerite, Joseph De Fourcroy, son fils, demeurant mêmes maison et paroisse, et autres.

Collationné à l'original et delivré par nous soussigné viciaire de cette église

À Paris 21. 9bre 1785 De Cagny

André Pasques est son gendre, Joseph De Fourcroy est François-Joseph, « frère aveugle ».

On note que l'adresse a encore changé : la rue Saint-Louis sur la paroisse Saint-Barthélemy nous emmène dans l'île de la Cité. L'église a disparu, détruite en 1791, et la rue Saint-Louis n'est plus aujourd'hui qu'une section du quai des Orfèvres (Fig. 9).

Ainsi s'achevait la vie tumultueuse de Guillaume Defourcroy, maître cartier papetier, né à Paris vers 1669, reçu maître vers 1694-1695, marié... deux fois, mais durablement avec Madeleine Féron, épousée en 1696, arrêté et emprisonné pour fraude aux cartes à jouer pendant un an en 1706, diversifié dans la dominoterie, producteur d'un superbe

papier de tenture miraculeusement conservé, et de quelques autres articles que nous allons détailler prochainement. Devenu veuf en 1729, il est mort en 1731, après avoir successivement vécu et travaillé aux adresses suivantes :

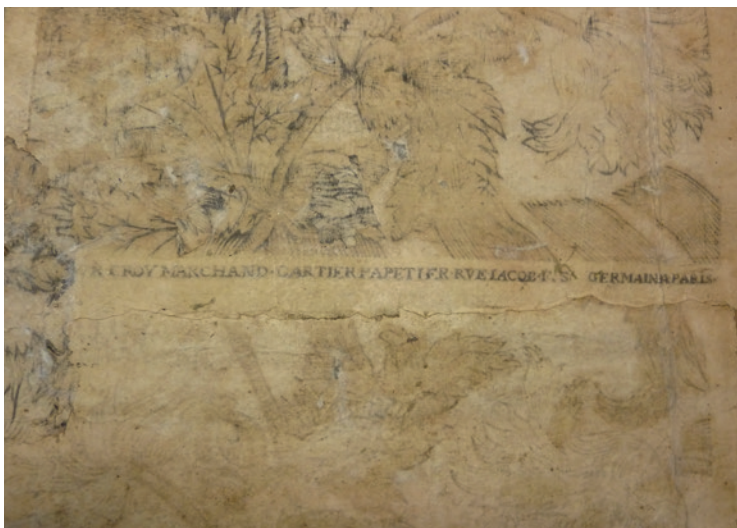
- 1695-1701 : rue Galande, paroisse Saint-Séverin (rive gauche),
- 1709-1720 : rue Jacob, paroisse Saint-Sulpice, aux Armes de Montmorency (rive gauche),
- 1722 : rue Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois (rive droite),
- 1725 : rue de Richelieu (rive droite),
- 1730 : rue du Bouloi (rive droite), paroisse Saint-Eustache,
- 1731 : rue Saint-Louis, paroisse Saint-Barthélemy (île de la Cité).

Il est donc assez probable que les dominos de Defourcroy aient été produits entre 1719 et 1722. Nous verrons par la suite qu'à cette même adresse le cartier produisait d'autres articles de « dominoterie », sans doute un cas unique à Paris. ■

(À suivre)

47 – Aujourd'hui rue du Bouloi (1^{er} arr.).

48 – Arch. nat., Y//5142/B.



*Tapiserie de papier de Guillaume Defourcroy, recto. (Musée des Arts décoratifs, inv. 9265, photo TD)
+ Détail de la signature de Defourcroy au dos d'une des feuilles (image inversée).*



*Tapiserie de papier de Guillaume Defourcroy.
(Musée du Papier peint, Rixheim, inv. 982.PP.64, photo MPP)*